

Paris, le 02/05/2014 15:57:00 Dépêche n°480143

Économies d'énergie dans le bâtiment : la convention Feebat 2014-2017 vise la formation de 28 000 personnes par an

Par [Sophie Esposito](#)

La convention Feebat, signée le 30 avril 2014 par les ministères du Logement et de l'Écologie, EDF, la FFB, la Capeb, la fédération Scop BTP, l'Atée et l'Ademe, prévoit la "formation d'en moyenne 28 000 stagiaires salariés et artisans par an de 2014 à 2017". Cette convention, qui prend rétroactivement effet au 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017, fixe les modalités de financement des formations permettant aux entreprises et artisans d'obtenir la mention RGE (reconnu garant de l'environnement). Elle vise deux objectifs principaux : "appuyer [...] la formation permettant aux salariés des entreprises et artisans du bâtiment de répondre aux exigences de compétences du responsable technique en vue de l'obtention de la mention RGE" et "accompagner" ceux qui sont "déjà engagés dans un parcours de formation [...] en leur permettant de l'achever rapidement".

"Grâce à cette convention, nous répondons à un triple enjeu", déclare Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, lors de la signature, mercredi 30 avril, de [la convention Feebat pour la période 2014-2017](#). "Un enjeu social, pour faire diminuer les charges, notamment les charges énergétiques de nos concitoyens en période de pouvoir d'achat contraint." Ensuite, un enjeu "environnemental, puisque le bâtiment est un secteur qui représente 40 % des émissions de gaz à effets de serre et [qu'] il est important de lutter contre le réchauffement climatique". Enfin, "c'est une opportunité économique, pour donner plus de compétitivité à nos entreprises lorsqu'elles réalisent des travaux à économie d'énergie", conclut la ministre. "Grâce à ce nouvel engagement 25 000 personnes pourront se former chaque année", ajoute la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, indique par ailleurs aux fédérations professionnelles présentes, la FFB (Fédération française du bâtiment), la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la fédération Scop BTP (Société coopérative de production bâtiment travaux publics), que les décrets d'application de l'éco-conditionnalité des aides publiques pour des travaux de rénovation énergétique leur seront présentés pour consultation en début de semaine prochaine.

Le texte de la convention précise les deux principaux objectifs de Feebat : tout d'abord, "appuyer [...] la formation permettant aux salariés des entreprises et artisans du bâtiment de répondre aux exigences de compétences du responsable technique en vue de l'obtention de la mention RGE [...], accentuer la simplification de ce parcours, à qualité constante et à coût maîtrisé, et améliorer sa visibilité". Mais aussi "accompagner les salariés des entreprises et artisans du bâtiment déjà engagés dans un parcours de formation du responsable technique en vue de l'obtention de la mention RGE (reconnu garant de l'environnement) à la date d'entrée en vigueur de la convention en leur permettant de l'achever rapidement".

FINANCEMENT D'EDF DE 50 MILLIONS D'EUROS MAXIMUM SUR TROIS ANS

L'accompagnement de ces formations est notamment financier. "À fin 2013, EDF a financé Feebat à hauteur de 43 millions d'euros HT ou net de taxe pour 66 000 stagiaires formés depuis l'origine." Dans cette nouvelle convention, EDF s'engage à "financer le programme Feebat pour

un montant maximum de 50 millions d'euros HT ou net de taxe sur la durée de la convention", soit 15,6 millions d'euros en 2014 et 34,4 millions d'euros maximum pour 2015-2017. De plus, l'entreprise s'engage à "reconduire les conventions de financement de Feebat avec les organismes collecteurs agréés et FAF (Fonds d'assurance formation) de la filière professionnelle du bâtiment" et à "mettre à disposition un équivalent temps plein au service du programme". Enfin, EDF va "cofinancer avec la FFB, la Capeb et la fédération Scop BTP la maintenance du site internet autoportant 'feebat.org' lié au site de l'Atee (Association technique énergie environnement) associé à une plateforme de travail interactive accessible uniquement aux membres du dispositif".

"FAIRE DE LA PROMOTION AUPRÈS DES ADHÉRENTS"

Les fédérations professionnelles, elles, s'engagent notamment à contribuer au pilotage et à la mise en œuvre du programme, à mettre à disposition "des ressources humaines" pour celui-ci, et à "faire la promotion de la formation Feebat auprès de leurs adhérents et mobiliser leurs réseaux territoriaux". Elles cofinancent la maintenance du site "feebat.org".

L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), partenaire de la convention, contribue également au pilotage de cette formation, et s'engage à "relayer la communication auprès des Points rénovation info service [...] et assurer la promotion du dispositif lors des salons grand public". Enfin, l'Atee s'engage à "continuer d'assurer la présidence du comité de pilotage ainsi que le secrétariat des réunions du comité de pilotage, et du bureau".

Autres partenaires cofinanceurs mentionnés dans la convention : certains OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) et FAF (fonds d'assurance formation) de la filière du bâtiment, parmi lesquels Constructys, le Fafcea (Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale), Agefos-PME, Intergros, le FIF-PL, ou le Fafiec. Ces derniers ont notamment pour mission de "recevoir les fonds de formation d'EDF", "procéder au remboursement des entreprises qui ont envoyé des stagiaires en formation Feebat", et "établir un plan de fonds utilisés et facturer EDF en conséquence".